Communication sur le Progrès

One Logic Consulting

09/01/2022

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS

UN GLOBAL COMPACT

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.

One Logic Consulting
37 Boulevard Suchet
75016 PARIS

1. DECLARATION DE SOUTIEN PAR LES DIRIGEANTS

La santé et le bien-être de nos collaborateurs et collaboratrices restent au cœur des préoccupations de One Logic Consulting. Nous sommes convaincus que le bien être de nos collaborateurs est fortement lié à nos performances individuelles et collectives et sommes conscients d'avoir en tant qu'entreprise et employeurs un rôle majeur à jouer sur les enjeux sociétaux et environnementaux.

Nous sommes aujourd'hui fiers de réaffirmer publiquement notre engagement en termes de respect des droits humains, des normes internationales de travail et de l'environnement ainsi qu'en termes de lutte contre la corruption.

Cette Communication annuelle sur les Progrès est l'occasion de présenter publiquement nos actions réalisées dans ce sens en 2021, ainsi que leurs résultats et nos axes d'améliorations. Dans cette COP, vous retrouverez les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Pacte Mondial des Nations Unies et de ses dix principes à la stratégie, à la culture et aux opérations quotidiennes de notre entreprise. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Andrei MATYAS et Zsolt MATHE
Directeur Général et Président
de One Logic Consulting

2. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

Principe 2 : A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

One Logic Consulting **soutient la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**, cependant notre activité est très peu concernée par les risques liés à la protection du droit international et aux droits de l'Homme. Au-delà de ces droits internationaux **nous sommes engagés sur les thèmes de l'égalité entre les sexes et de la santé et du bien-être de nos collaborateurs.**

Bien que nous n'ayons pas encore atteint la parité femmes / hommes, nous nous en rapprochons progressivement : **en 2021 42% de nos employé.es sont des femmes, contre 35% en 2020**.

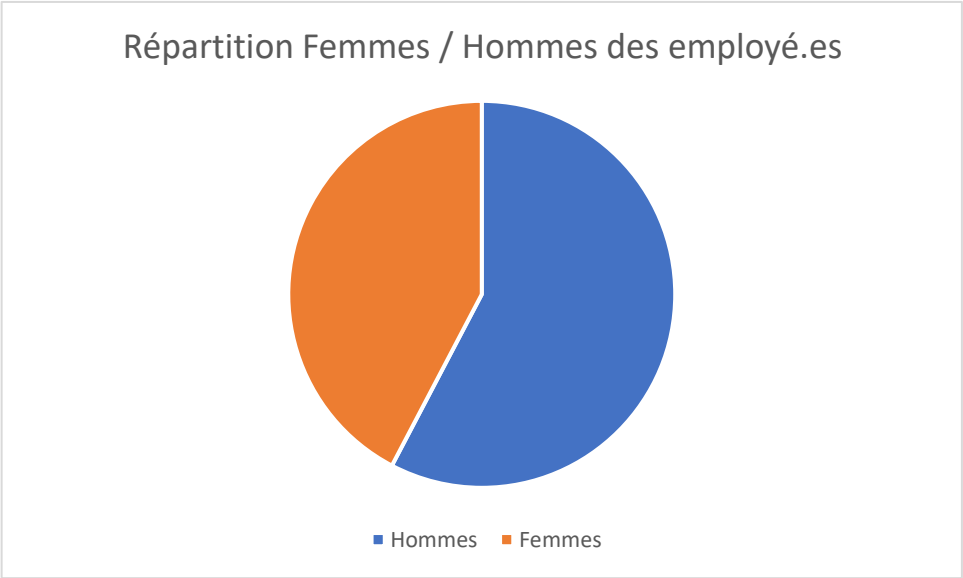

En étudiant plus en détail la répartition femmes / hommes au sein de chaque poste occupée, nous pouvons nous rendre compte qu'il y a une inégalité de la répartition femmes / hommes selon les fonctions.
Les fonctions support des ressources humaines et communication sont à majorité effectuées par des femmes, tandis que les postes d'ingénieurs de production / Devops sont à majorité occupés par des hommes.

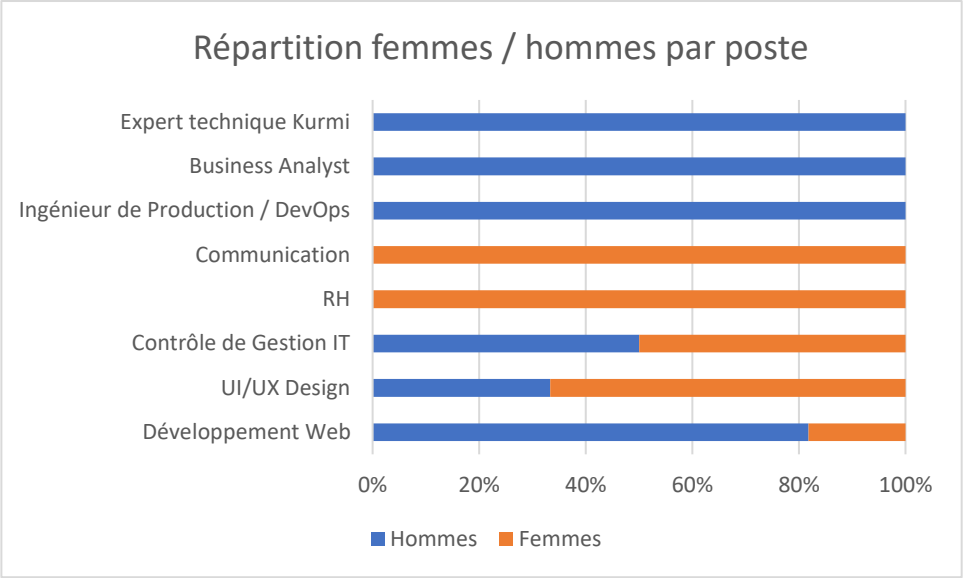

Pour les postes en développement logiciel, **environ 20% sont occupés par des développeuses**.

Bien que la parité ne soit pas encore atteinte nous observons **une progression importante de la part de femmes parmi nos consultant.es en développement logiciel.**

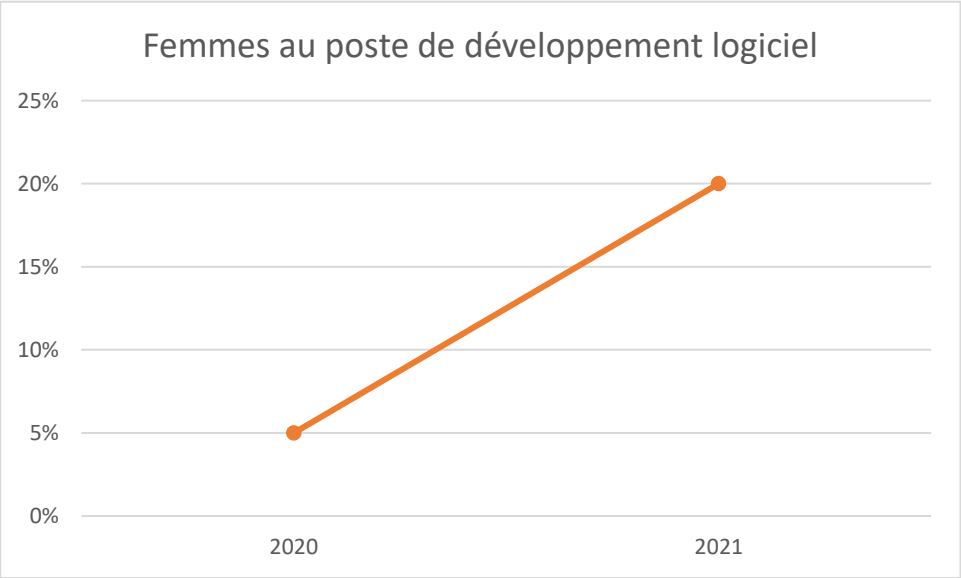

Parmi les employé.es de One Logic Consulting **60% des personnes ayant un poste avec des responsabilités managériales sont des femmes**.

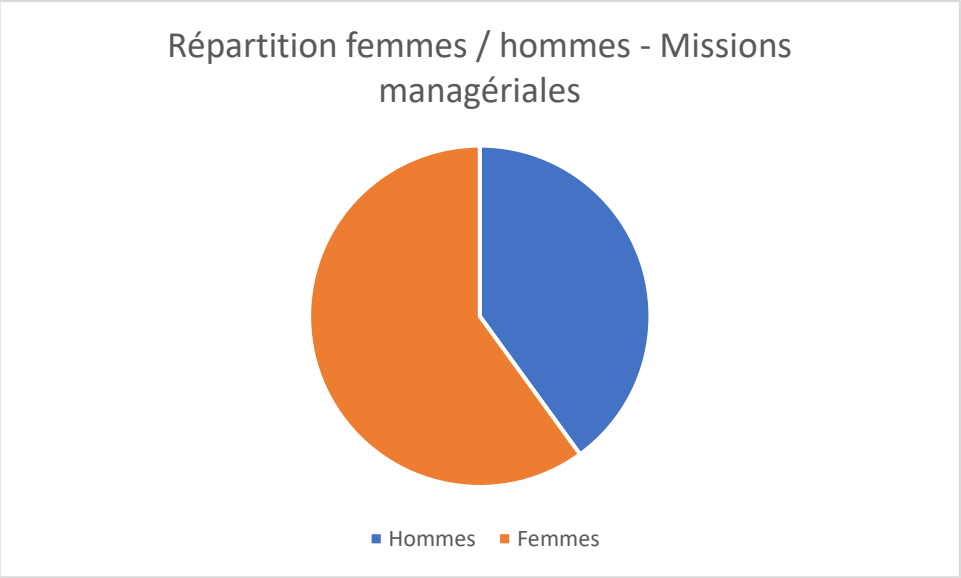

Aucun Accident du travail ou maladie professionnelle n'a eu lieu depuis la création de la société

Nombre d'accidents du travail* de l'établissement

Années	2018	2019	2020
Nombre d'accidents **du travail**	0	0	0

* L'accident est comptabilisé dans la mesure où il a entrainé une interruption temporaire de travail ou l'imputation d'une IP (incapacité permanente) ou d'un décès

Actions :

- Politique de recrutement de plus de femmes ingénieures
- Maintien du suivi très régulier des employé.es par notre Chief Hapiness Officer
- Sensibilisation aux risques psycho-sociaux
- Sensibilisation aux risques routiers
- Sensibilisation aux risques musculosquelettiques lié au travail sur écran

Résultats :

- **42% de nos employé.es sont des femmes (progression de 7 points par rapport à 2020).**
- **20% des postes en développement logiciel sont occupés par des femmes (contre 5% en 2020 : progression de 15 points)**
- **60% des postes à responsabilités managériales sont occupés par des femmes.**
- **Aucun Accident du travail ou maladie professionnelle n'a eu lieu depuis la création de la société**

3. PRINCIPES RELATIFS AUX NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

Nous estimons que les risques liés à la participation au travail d'enfants, ou bien à du travail forcé ou obligatoires sont très faibles pour One Logic Consulting. En effet, du fait de notre activité de conseil nous avons très peu de fournisseurs à risques vis-à-vis du travail forcé, obligatoire ou faisant intervenir des enfants.

One Logic Consulting s'engage à ne pas discriminer en matière d'emploi, que ce soient des discriminations à l'embauche ou en termes d'inégalités de traitement. Nos employé.es impliqué.es dans le recrutement de nouveaux collaborateurs ont rédigé et signé une **charte de recrutement** les engageant à ne pas discriminer.

Que ce soit lors du recrutement, de l'évolution professionnelle, de l'accès à la formation, ou de la rémunération, nous ne faisons aucune distinction basée sur des critères discriminatoires tels que l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, la situation de famille ou la grossesse, les caractéristiques génétiques, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le patronyme, le lieu de résidence, l'état de santé ou le handicap, la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique de l'intéressé, apparente ou connue de l'auteur de la décision, la perte d'autonomie, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, la domiciliation bancaire.

One Logic Consulting respecte la liberté d'association et le droit de négociation collective.

Actions :

- **Conception et signature d'une charte de recrutement** par nos collaborateur et collaboratrices impliqué.es dans les processus de recrutement.
- **Suivi des rémunérations par poste en fonction des années d'expérience**.

Résultats :

- Aucun incident de discrimination ou traitement inégal reporté en 2021 (ni depuis le début de l'activité de notre société).

4. PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : A entreprendre des initiatives à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

One Logic Consulting poursuit ses **actions concrètes pour réduire la consommation de papier liée à ses activités**. Notre personnel est **sensibilisé sur le « besoin d'imprimer » et les impressions à double face**, notamment à travers notre Guide du Collaborateur qui énonce les bonnes pratiques liées aux impressions. **Nous distribuons et stockons nos documents par voie électronique**.

En 2021, nous avons été amenés à poursuivre l'aménagement du télétravail en trouvant un juste équilibre entre les besoins de télétravailler pour limiter les risques liés à la crise sanitaires, et les besoins de travailler en présentiel de certain.es de nos employé.es pour limiter les risques d'isolement. Globalement en 2021 **nous avons poursuivi nos pratiques de télétravail amorcées en 2020, contribuant ainsi à limiter nos émissions de CO2 liés aux trajets domiciles-travail de nos collaborateurs**.

Afin de limiter nos émissions liées aux trajets domiciles-travail de nos collaborateurs nous avons poursuivi nos mesures d'encouragement à prendre les transports en commun plutôt que les véhicules motorisés, notamment à travers deux actions. Tout d'abord en **remboursant à 100% les frais de transports en co**mmun de nos collaborateurs, mais aussi en **réduisant leur temps de trajet en transports** en les aidant à déménager plus proche de leur lieu de travail grâce à **une prime de déménagemen**t.

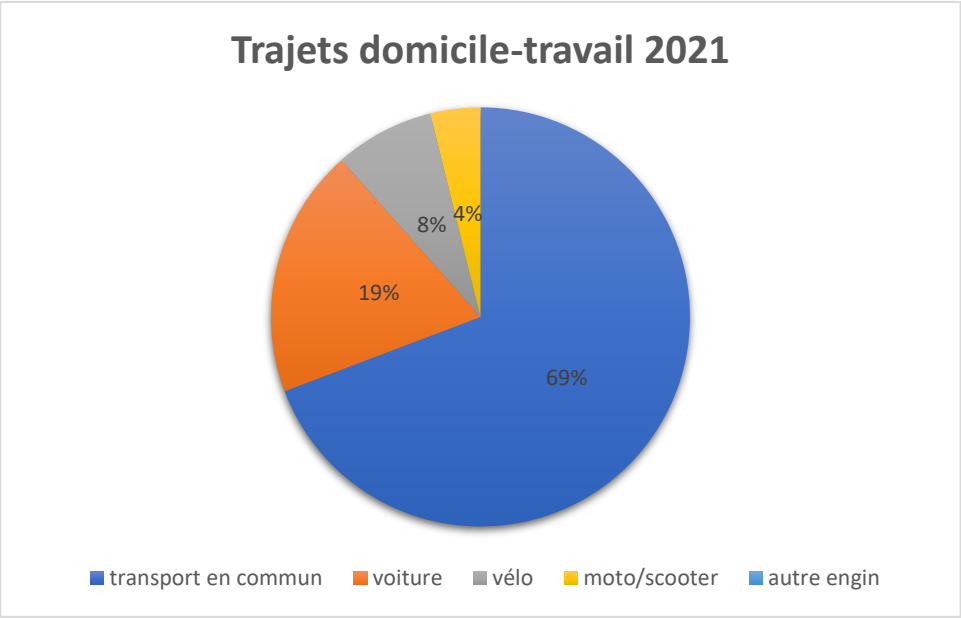

Nous constatons néanmoins que malgré les actions favorisant les trajets en transports en commun, une part plus importante de nos employé.es s'est déplacée en voiture en 2021. Ceci pouvant s'expliquer par la volonté d'éviter de prendre les transports en commun pour limiter les risques de contamination en cette période de crise sanitaire.

Concernant les **véhicules de fonctions utilisés pour les déplacements professionnels**, nous avons choisi de **remplacer nos véhicules par des véhicules hybrides en 2022**. Ces véhicules étant utilisés pour des trajets courts, ils rouleront majoritairement en électrique.

Actions :

- Généralisation du **télétravail** amorcée en 2020 poursuivi en 2021
- **Commande de véhicules hybrides rechargeables** pour remplacer nos véhicules de fonction.
- **Don de 2 ordinateurs à Emmaüs** qui n'étaient plus assez puissants pour notre usage professionnel mais toujours en état de fonctionnement.
- Encouragement de nos collaborateurs à se déplacer en transports en commun ou à vélo, notamment via le **remboursement à 100% des transports en commun**, et des **primes de déménagements** pour aider nos employé.es à se rapprocher de leur lieu de travail.
- Distribution et stockage de nos documents par voie électroniques (factures, contrats, carte de vœux digitales…).

Résultats :

- **Recyclage de 2 ordinateurs inutilisés**
- **76% de nos collaborateurs se rendent sur leur lieu de travail en transports en commun ou vélo (69% en transports en commun et 8% à vélo).**

5. PRINCIPE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Nous nous engageons à rejeter la corruption et le trafic d'influence sous toutes leurs formes, publiques ou privées, actives ou passives.

One Logic Consulting sensibilise ses employé.es concerné.es par le risque de corruption (employé.es et dirigeant.es en relation avec des clients/fournisseurs) en rappelant les notions de corruption et de trafic d'influence.

Actions :

- Mise en place d'ateliers de prévention contre la corruption et le trafic d'influence.

Résultats :

- Pas de corruption ou de trafic d'influence identifié.
- Aucune alerte sur des potentiels actes de corruption ou trafic d'influence.